



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Journal de l'entreprise de L...
Division Verviers

23123259

14 SEP. 2023

Le greffier

Greffe

N° d'entreprise : 0437 665 681

Nom

(en entier) : COOKAYAK

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Cascade de Co, 4970 Stavelot

Objet de l'acte : Démission et nomination - Procuration

Les décisions écrites unanimes de l'actionnaire unique dd. 28 mars 2023 indiquent que:

1. L'actionnaire décide de mettre fin au mandat de Van den Kerkhof Steve Comm.V comme administrateur de la Société à partir de 17 mars 2023.

2. L'actionnaire unique décide d'octroyer une procuration spéciale à chaque administrateur et à Didier Vuylsteke de Laps afin d'effectuer les formalités de dépôt et de publication liées à les décisions prises par l'actionnaire unique en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge.

Les décisions écrites consenties à l'unanimité des administrateurs dd. 28 mars 2023 indiquent que:

1. La conseil d'administration consent à la démission de Van den Kerkhof Steve Comm.V, ayant son siège social à A. Dumontlaan 15, 8660 De Panne et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0875.740.447, représentée par Steve Van den Kerkhof comme administrateur-délégué de la Société avec effet au 17 mars 2023.

2. La conseil d'administration décide de, à partir du 17 mars 2023:

- Remus BV, ayant son siège social à Entrepotkaai 1 boîte 901, 2000 Anvers et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0746.935.335, représentée par Gert Verhulst; et
- Studio Plopsa NV, ayant son siège social à De Pannelaan 68, 8660 De Panne et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0463.938.924, représentée par Hans Bourlon, nommer chacun individuellement, comme administrateur-délégué de la Société.

3. La conseil d'administration décide de donner une procuration spéciale à chaque administrateur et à Didier Vuylsteke de Laps, chacun avec pouvoir distinct et avec possibilité de substitution, pour rédiger, exécuter et signer tous documents, instruments, actes et formalités et pour donner toutes instructions nécessaires et utiles à l'accomplissement des formalités requises en vue de la publication des résolutions qui précèdent.

Didier Vuylsteke de Laps
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).